



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Numéro de la consultation : 2025_01

Intitulé de la consultation : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution, la maintenance et l'hébergement d'une plateforme dématérialisée de commercialisation des logements en BRS de la Foncière de la Ville de Paris

Procédure de passation : Appel d'Offre ouvert

Date limite de remise des offres : Le 10 novembre 2025 à 12 heures

Objet de la consultation :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appel d'offre ouvert pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'évolution, la maintenance et l'hébergement d'une plateforme dématérialisée de commercialisation des logements en BRS de la Foncière de la Ville de Paris
Durée du marché :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 48 mois fermes
Nature du prix :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <input type="checkbox"/> Forfaitaire ▪ <input checked="" type="checkbox"/> Unitaires
Variantes	Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter de variantes à leur initiative
Groupement d'opérateurs économiques	<p>Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats individuellement ou sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.</p> <p>Dans le cadre d'une candidature en groupement, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.</p>
Composition du dossier de consultation :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le présent règlement de consultation et ses annexes : <ul style="list-style-type: none"> - 1. Le détail quantitatif estimatif (DQE) - 2. le cadre de mémoire technique (CMT) ▪ Acte d'engagement (AE) et son annexe le bordereau de prix unitaires (BPU) ▪ Cahier des clauses administratives (CCAP) ▪ Cahier des clauses techniques (CCTP) ▪ Une lettre de candidature (ex : imprimé DC1) ▪ Une déclaration du soumissionnaire (ex : imprimé DC2)
Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures	<p>A l'appui de leur candidature, les soumissionnaires doivent obligatoirement produire les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'imprimé DC1 (ou une lettre de candidature désignation du mandataire par ses cotraitants) comprenant notamment : une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée. Dans ce cas les candidats veilleront à cocher la rubrique F1 du formulaire DC1. ▪ L'imprimé DC2 (ou Déclaration du soumissionnaire individuel ou du membre du groupement) comportant les renseignements et documents suivants aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière du soumissionnaire: <p><u>Capacités économique et financière des soumissionnaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du soumissionnaire portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de

l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché exprimé en pourcentage, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique,

Capacités techniques et professionnelles des soumissionnaires :

- La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années précisant le type d'entité bénéficiaire (publique ou privée) ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du soumissionnaire ;
- Pour les candidats dans l'impossibilité, à raison de leur création récente, de produire la liste de références susmentionnée, il est demandé tout autre moyen de preuve, notamment l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise.

Éléments exigés au titre de l'offre :

- L'acte d'engagement (AE), daté et signé et l'annexe financière complétée
- Le mémoire technique du candidat
- Une lettre de candidature (ou imprimé DC1)
- Une déclaration du soumissionnaire (ou imprimé DC2)
- DC4 (sous-traitance) le cas échéant
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (*formulaire NOTI2*).
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- RIB

Les soumissionnaires peuvent présenter leur candidature à partir des formulaires DC1 et DC2 « déclaration du candidat » dans leur dernière version disponible, accessibles sur le portail du Ministère de l'Économie et des Finances.

Modalités de retrait et de consultation des documents

- Les documents de la consultation sont consultables et téléchargeables sur le site de la Foncière de la Ville de Paris et sur le site du bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) :
www.fonciere-ville-paris.fr
www.boamp.fr

Remise des offres
Obligation de réponse dématérialisée

- Foncière de la Ville de Paris
59 rue du faubourg Saint Antoine
75011 Paris
Mail : scopel@fonciere-ville-paris.fr

Questions du candidat

Les questions et demandes de renseignements complémentaires sont adressées en langue française au représentant de l'acheteur, au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des plis.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires sur les documents sont transmises au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile. La candidature et de l'offre par les soumissionnaires sont établis en langue française. À défaut, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française.

Pour tout échange électronique, le représentant de l'acheteur est susceptible d'utiliser l'adresse scopel@fonciere-ville-paris.fr. L'attention du soumissionnaire est appelée sur la nécessaire vérification qu'aucun blocage de sécurité de sera fait sur cette adresse.

Critères de choix :

L'offre fera l'objet d'une note, qui sera appréciée selon les critères pondérés suivants :

Critère 1 : Méthodologie proposée pour accompagner la Foncière de la Ville de Paris dans l'évolution, la maintenance et l'hébergement d'une plateforme dématérialisée de commercialisation des logements en BRS de la Foncière de la Ville de Paris (35 %)

Sous critère 1 : méthodologie dans la conduite de projet (70 %)

Sous critère 2 : pilotage des équipes (30 %)

Critère 2 : Prix (35 %)

Critère 3 : Qualité des profils dédiés à ce marché (30 %)

Des précisions pourront être demandées au candidat, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse.

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Le cas échéant, la négociation (écrite ou orale/in situ ou par téléphone) sera engagée avec les candidats ayant déposé les 3 meilleures offres appropriées, notées et classées au regard des critères d'attribution retenus. Seront écartées de la négociation les offres inappropriées, les offres inacceptables au motif que les conditions prévues pour leur exécution méconnaissent la législation en vigueur, ainsi que les offres ne pouvant faire l'objet d'une notation au regard de l'ensemble des critères d'attribution fixés ci-dessus.

Si le nombre total d'offres est inférieur ou égal à 3, la négociation sera engagée avec l'ensemble des candidats ayant présenté une offre régulière.

Le prix est apprécié sur la base de la somme du détail quantitatif estimatif établi par la Foncière de la Ville de Paris.

Modifications de détail des documents de la consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, en les portant à la connaissance des soumissionnaires au plus tard dix jours calendaires avant la date limite de remise de plis.

Dépôt dématérialisé :

Les soumissionnaires doivent obligatoirement répondre par voie électronique à la présente consultation, à l'adresse suivante : scopel@fonciere-ville-paris.fr

Dans le cadre de leur réponse, les soumissionnaires sont invités à :

- Limiter le nombre de caractères dans le nommage de leur fichier ;
- Ne pas employer de caractères spéciaux dans le nommage de leur fichier ;
- Ne pas nommer les fichiers de façon identique ;
- Ne pas multiplier les strates de fichiers compressés au sein d'un fichier compressé principal.

Ces précautions faciliteront le téléchargement et la bonne gestion des plis et des fichiers transmis.